Informations de base

1995/0234(CNS) CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure terminée
Lait et produits laitiers: enquêtes statistiques Abrogation 2021/0020(COD) Modification 2003/0060(COD) Modification 2012/0343(COD) **Subject** 3.10.05.02 Lait et produits laitiers 3.10.30 Statistiques agricoles	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1908	1996-03-19

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/09/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0430	Résumé
09/10/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/01/1996	Vote en commission		
19/03/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé
19/03/1996	Fin de la procédure au Parlement		
28/03/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/0234(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Abrogation 2021/0020(COD) Modification 2003/0060(COD) Modification 2012/0343(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/07149

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0028/1996 JO C 032 05.02.1996, p. 0128-0131	19/01/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0430 JO C 321 01.12.1995, p. 0006	15/09/1995	Résumé
Document de suivi	COM(2000)0600	27/09/2000	Résumé
Document de suivi	COM(2018)0012	12/01/2018	
Document de suivi	COM(2023)0169	24/03/2023	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Directive 1996/0016
JO L 078 28.03.1996, p. 0027 Résumé

Lait et produits laitiers: enquêtes statistiques

1995/0234(CNS) - 19/01/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement Européen a approuvé cette proposition de directive conformément à la procédure prévue à l'article 143 de son règlement intérieur (procédure sans rapport).

Lait et produits laitiers: enquêtes statistiques

1995/0234(CNS) - 15/09/1995 - Document de base législatif

OBJECTIF : adopter une nouvelle directive concernant les enquêtes statistiques à effectuer dans le domaine du lait et des produits laitiers, en vue de permettre un allègement de certaines obligations et une flexibilité accrue, tout en tenant compte des possibilités et des situations individuelles des différents Etats membres. CONTENU : - les statistiques hebdomadaires sont supprimées en échange d'un respect plus strict des délais de fourniture et d'une fiabilité accrue des statistiques mensuelles et annuelles; - les données mensuelles et annuelles sur la collecte effectuée hors des frontières nationales sont ventilées en fonction du pays dans lequel la collecte est effectuée; - concernant le champ d'enquêtes, les définitions de la laiterie et du producteur sont précisées afin de mieux correspondre à la politique actuelle des quotas laitiers; - une plus grande flexibilité est introduite pour les enquêtes à effectuer auprès des exploitations agricoles afin de tenir compte de leur nombre parfois très élevé; - les données doivent également porter sur la quantité de protéines du lait contenue dans les produits laitiers; - à l'issue d'une période d'essai de trois ans, il sera proposé au Conseil un rapport d'expérience qui imposera, si les conditions sont réunies, l'inclusion de cette nouvelle donnée dans les questionnaires nationaux; - la collecte des données, ainsi que l'organisation de l'enquête à l'échelon national relève de la compétence des Etats membres; - la Commission assure la collecte, la coordination et l'harmonisation des informations statistiques au niveau européen.

Lait et produits laitiers: enquêtes statistiques

1995/0234(CNS) - 27/09/2000 - Document de suivi

La Commission a présenté un premier bilan de l'application de la directive 96/16/CE concernant les statistiques à effectuer dans le domaine du lait et des produits laitiers. Sur un plan général, la Commission estime que la mise en oeuvre de la directive 96/16/CE par les dispositions d'application sous forme de la Décision de la Commission 97/80/CE peut se poursuivre à condition d'apporter, sur le plan méthodologique, les interprétations nécessaires à une transmission correcte des données. En ce qui concerne l'élargissement des statistiques annuelles sur la protéine, les expériences et études pilotes réalisées jusqu'à présent dans les Etats membres ne sont pas suffisantes pour que la Commission puisse établir de nouvelles propositions pour la période définitive. La Commission souhaite que les Etats membres poursuivent et approfondissent leurs expériences dans ce domaine en étroite collaboration avec elle. Les échanges méthodologiques engagés sur le sujet au sein du groupe de travail sur les statistiques laitières devraient se poursuivre afin d'améliorer l'harmonisation des méthodes en y intégrant les expériences positives de certains Etats membres.

Lait et produits laitiers: enquêtes statistiques

1995/0234(CNS) - 19/03/1996 - Acte final

OBJECTIF : adoption d'une nouvelle directive concernant les enquêtes statistiques à effectuer dans le domaine du lait et des produits laitiers, en vue de permettre un allègement de certaines obligations et une flexibilité accrue, tout en tenant compte des possibilités et des situations individuelles des différents Etats membres. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Directive 96/16/CE du Conseil concernant les enquêtes statistiques à effectuer dans le domaine du lait et des produits laitiers. CONTENU : la directive permet d'effectuer des relevés de la production et de l'utilisation du lait dans les exploitations agricoles selon des critères uniformes, d'améliorer leur précision et d'effectuer des enquêtes mensuelles dans tous les Etats membres auprès des entreprises qui traitent ou transforment le lait. Elle fixe des critères communs pour la délimitation du champ d'enquête, les caractéristiques à relever et les modalités des enquêtes. La collecte des données, ainsi que l'organisation de l'enquête à l'échelon national relève de la compétence des Etats membres. La Commission assure la collecte, la coordination et l'harmonisation des informations statistiques au niveau européen. A l'issue d'une période d'essai de trois ans, il sera proposé au Conseil un rapport d'expérience qui imposera, si les conditions sont réunies, l'inclusion de cette nouvelle donnée dans les questionnaires nationaux. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 17/04/96 ECHEANCE FIXEE POUR LA TRANSPOSITION DANS LES LEGISLATIONS NATIONALES : 01/01/1997.

Lait et produits laitiers: enquêtes statistiques

1995/0234(CNS) - 19/03/1996

Le Conseil a adopté à l'unanimité, la délégation allemande s'abstenant, une directive qui a pour objet de remplacer la directive no 72/280/CEE de 1972 actuellement en vigueur en ce qui concerne les enquêtes statistiques à effectuer dans le domaine du lait et des produits laitiers.